



Des informations sensibles



C'est une obligation depuis cette année dans le cadre du pilier 3 de Solvabilité II : les assureurs ont pour la plupart publié leur premier « Rapport sur la solvabilité et la situation financière » (RSSF, ou SFCR en anglais), destiné au public. Cette première mouture, au titre de l'exercice 2016, devait être diffusée au plus tard le 20 mai 2017 pour les entités solo ou le 30 juin 2017 pour les entités groupe.

Le cabinet **Galea&Associés** a réalisé une étude sur un panel de 70 rapports SFCR (sélectionnés parmi les 140 rapports dénichés au moment du lancement de l'étude, lesquels représentent 80 % du CA du marché) avec pour objectif notamment d'analyser la politique de communication financière des différents acteurs et la diversité des organisations et processus.

Une grande hétérogénéité dans la présentation

Les textes qui régissent cette nouvelle obligation laissent une marge de manœuvre assez importante. L'analyse de ces rapports constitue donc « une mine d'informations pour analyser la politique de communication financière des différents acteurs », note **Catherine Soulard**, l'une des auteures de l'étude, qui ont constaté une « grande hétérogénéité », aussi bien en termes d'accessibilité des rapports que de forme et de profondeur du contenu. Une hétérogénéité qui souligne en creux de réels choix de communication financière.

Le SFCR doit débiter par une synthèse et être décliné en cinq parties : activité et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation, et enfin gestion de capital. Un exercice délicat, dans la mesure où le public potentiellement intéressé est très large : assurés, prospects, concurrents, partenaires, courtiers, presse...

Si certains assureurs ont fait le choix d'utiliser cette contrainte comme support de communication pour présenter au public leurs atouts (explications détaillées sur les stratégies de développement, mise en contexte pour expliquer les résultats, efforts de pédagogie avec par exemple l'ajout d'un glossaire...), d'autres ont préféré le réduire au minimum d'informations obligatoires et/ou le rendre aussi peu visible que possible.

Des informations sensibles

La partie sur le système de gouvernance, par exemple, doit mentionner le fonctionnement de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) et la partie sur le profil de risque doit contenir notamment des analyses de sensibilité. « Très souvent, explique Romain Boyer Chammard, co-auteur de l'étude, le système de gestion des risques est abordé uniquement sous l'angle processus mais sans mention des scénarios stressés. » Ainsi, la moitié des rapports étudiés

par les experts de **Galea&Associés** ne précise pas les tests de sensibilité et parmi ceux qui en mentionnent, la moitié seulement précise les impacts chiffrés. Beaucoup n'expliquent pas non plus comment l'entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité. « Ce sont des informations très sensibles. Le rapport étant destiné au public, les assureurs préfèrent ne pas entrer dans le détail des risques. » De même, le chapitre sur le profil de risque, moins encadré par les textes, « laisse une grande liberté d'interprétation », ce qui permet à certains acteurs d'en dire le moins possible. « Cette partie peut être vue comme une contrainte qui oblige à mettre en avant les points faibles, ou au contraire comme un moyen de montrer que les risques sont contrôlés », souligne Romain Boyer Chammard.

Un panel représentatif du secteur

Les auteurs de l'étude ont fondé leur analyse sur un échantillon large et représentatif : 45 % des entités de l'échantillon sont des compagnies d'assurance, 35 % des mutuelles et 20 % des institutions de prévoyance. Elles représentent l'ensemble des activités assurantielles : santé, IARD, épargne, prévoyance et retraite, et 59 % ont un chiffre d'affaires dépassant 1 Md€.

Le SFCR est une « figure imposée », précisent les experts de **Galea&Associés**, « dans un contexte où de plus en plus de transparence est exigée. Le SFCR est le reflet de la stratégie de communication de l'assureur. » Mais, explique **Catherine Soulard**, « ce n'est que le premier exercice. Les lignes vont bouger, cela va sûrement évoluer dans les prochaines années. Ces rapports sont destinés à être harmonisés aussi au niveau européen ». Une contrainte que les assureurs devraient de plus en plus s'approprier comme outil de communication avec deux priorités : maîtriser l'information et rassurer le lecteur.